

Fiche de candidature



CHARENTON
son avenir nous appartient

Lancement de la démocratie participative et des conseils de quartier

Ensemble,
adaptions la ville d'aujourd'hui
et fabriquons celle de demain

Nom

Prénom

Adresse

Mail

Téléphone

Genre **Âge**

Motivation

(Élément optionnel)

.....

.....



Candidatures ouvertes jusqu'au 24 octobre 2021

- via les formulaires en ligne sur www.charenton.fr et la plateforme lafabriquecitoyenne.charenton.fr
- en déposant ou en envoyant par voie postale ce bulletin d'inscription, disponible dans tous les bâtiments municipaux, à l'Hôtel de ville (48, rue de Paris - 94220 CHARENTON-LE-PONT)

Renseignements

Service Information, Démocratie participative et Citoyenneté
democratie@charenton.fr - Tél. 01.46.76.48.84/47.93

Hervé Gicquel

Maire de Charenton-le-Pont
Vice-Président
du Conseil départemental
du Val-de-Marne



Conformément à notre engagement lors des municipales de mars 2020, la mise en place des conseils de quartier va se concrétiser au cours de l'année 2021.

Véritable outil de la participation citoyenne, nos 5 conseils de quartier seront des lieux de dialogue entre nos concitoyens et la Municipalité et entre les habitants eux-mêmes.

Les conseillers de quartiers seront également des relais auprès des habitants de leur quartier, et sont à l'écoute pour faire remonter les informations vers le conseil de quartier.

Ces instances de participation locales seront des espaces de concertation, d'information, et de co-construction de projets pour améliorer le cadre de vie, animer notre ville et de renforcer le lien social.

Pourquoi développer la démocratie participative aujourd'hui ?

La Ville s'engage, depuis plusieurs années, auprès de ses habitants afin de construire une relation de proximité solide. Cette volonté prend forme par les permanences régulières d'élus les samedis matin, les multiples possibilités d'adresser des messages en ligne aux élus comme aux services, la tenue de réunions publiques thématiques, etc.

En complément, la Municipalité a souhaité impulser une véritable réflexion et développer de nouveaux outils pour que la participation citoyenne soit partie intégrante de la vie municipale.

Convaincue que l'avenir se construit ensemble et que l'expertise des habitants est essentielle pour que les projets communaux répondent aux problématiques et aux besoins de la population, l'équipe municipale propose la mise en place de nouveaux espaces de participation : les conseils de quartier.

Pensés comme de véritables « traits d'union » entre les habitants et la Municipalité, ces espaces permettent tout à la fois, le partage d'information, les échanges pour faire jaillir les sujets prégnants, la consultation dans un souci d'amélioration et d'efficacité. Ils pourront aussi être des lieux de concertation et de co-construction.

Ils seront également aptes à porter des initiatives locales telles que, par exemple, des fêtes de quartier, ou certains événements culturels et/ou locaux. Les conseils de quartier concrétisent l'idée que pour être efficace, l'action locale doit être élaborée et co-construite avec ses habitants car ils connaissent bien leur quartier et perçoivent parfaitement leur cadre de vie, les facilités et les difficultés rencontrées dans l'espace public au quotidien. Il devient aisé dès lors de définir les enjeux spécifiques à leur quartier.

Des atouts pour les habitants et pour la ville

Les conseils de quartier sont avant tout des lieux d'échange et d'écoute qui viendront compléter et enrichir les liens déjà privilégiés entre la Ville et ses concitoyens en proposant des rencontres régulières, des informations localisées et des réponses précises sur les points qui auront été abordés.

Les réunions plénières seront publiques.

Ainsi, même si votre candidature n'est pas retenue, vous pourrez être en contact avec ses membres et vous rendre sur les réunions publiques ouvertes à tous deux fois par an.

Si vous avez des questions ou des remarques à partager, les conseils de quartier seront des espaces depuis lesquels les sujets qui vous tiennent à cœur ou qui vous préoccupent pourront être relayés.

Il vous sera également possible d'y obtenir des informations sur les projets qui vous intéressent.

Enfin, si vous désirez organiser un événement dans votre quartier, le Conseil de quartier sera le meilleur relais pour co-construire ce projet avec la Ville et mobiliser les éventuels participants.

Les conseils de quartier sont avant tout des lieux d'échange et d'écoute qui viendront enrichir les liens déjà privilégiés entre la Ville et ses concitoyens

Une ville, Cinq quartiers, cinq conseils de quartier

Lors de sa séance du 30 juin dernier, le Conseil municipal a voté à l'unanimité la mise en place des conseils de quartier ainsi que la création de cinq quartiers charentonnais qui serviront de périmètre de référence pour la Démocratie participative.

Pour connaître le périmètre de chaque quartier, rendez-vous sur www.charenton.fr et sur labriquedecitoyenne.charenton.fr

Les conseils de quartier : mode d'emploi

Qui est concerné et pourquoi ?

Les conseils de quartier de Charenton sont au nombre de 5 et sont accessibles à toute personne habitant la commune âgée de 16 ans et plus.

Ils sont composés d'habitants et d'élus. Afin de rendre la composition représentative de Charenton et de permettre au plus grand nombre d'y participer, le choix a été fait de réaliser pour la moitié des membres un tirage au sort et pour l'autre moitié un appel à candidature.

Ce choix repose sur la volonté d'associer des personnes déjà habituées et rôdées aux espaces de participation et des habitants potentiellement éloignés ou se sentant « moins légitimes » alors que leur regard est essentiel.

Les conseils de quartier seront composés principalement d'habitants : ils seront 20 membres par quartier dont 10 auront été tirés au sort et 10 émaneront de l'appel à candidature. 20 membres suppléants permettant de remplacer le cas échéant

les absents et les démissionnaires seront également retenus sur la liste des candidats volontaires non choisis comme membres. La durée du mandat d'un conseiller de quartier est de 2 ans.

Des élus de la municipalité auront également leur place, notamment le Maire et le conseiller municipal délégué en charge de la Démocratie participative, ainsi que des élus dévolus à chaque quartier.

Des personnalités extérieures pourront être également conviées de manière ponctuelle sur des sujets spécifiques.

Les invitations seront, par exemple, ouvertes aux représentants d'association et aux commerçants sur des questions précises, sur la réalisation d'événement et/ou des projets d'aménagement, etc.

20 HABITANTS PAR QUARTIER :

- 10 tirés au sort sur les listes électorales
- 10 tirés au sort parmi les candidatures volontaires

Comment vont fonctionner ces instances ?

Les conseils de quartier se réuniront, en fonction des thématiques abordées, selon plusieurs modalités :

- Des réunions plénières (au moins deux par an),
- Des réunions des groupes de travail.

Les réunions plénières sont ouvertes à tous. Elles sont annoncées 15 jours en amont avec un ordre du jour co-construit par les membres de l'équipe d'animation composée d'habitants et d'élus.

Les réunions des groupes de travail seront thématiques et permettront d'avancer spécifiquement sur les points qui intéressent ses membres : environnement, cadre de vie, sécurité publique, projets d'aménagement, etc.

Quels moyens à la disposition des conseils de quartier et des habitants ?

Afin de proposer aux conseillers de quartier un interlocuteur privilégié, de la formation et de l'information, **un service municipal a été dédié à cette mission.**

Des salles de réunion seront mises à la disposition des conseils de quartier afin qu'ils puissent régulièrement se retrouver pour leurs réunions de travail.

Une plateforme entièrement consacrée à la démocratie participative a été mise en ligne le 1^{er} septembre dernier depuis l'adresse lafabriquecitoyenne.charenton.fr. Les échanges physiques sont essentiels pour développer de véritables échanges. Cependant, en raison du contexte sanitaire fragile et de la disponibilité de chacun, allier le présentiel au numérique est apparu comme la combinaison gagnante pour toucher le plus grand nombre et s'assurer la poursuite de cette aventure quoiqu'il arrive. Cet outil sera incontournable pour les membres des Conseils de quartiers mais aussi, au fil des nécessités, pour l'ensemble des habitants pour qui il sera un support privilégié d'information, de consultation et de concertation.



Quel sera le rôle des conseils de quartier ?

Parmi les attributions accordées aux conseils de quartier, ils pourront :

- éclairer les décisions du conseil municipal (bénéfices, contraintes, éléments à prendre en compte...),
- débattre des problématiques et de leurs potentielles solutions, construire des propositions ou des projets pour l'amélioration du cadre de vie et du vivre ensemble,
- participer à l'évaluation des projets.

L'action des conseils de quartier s'inscrit dans un dispositif participatif global incluant un travail étroit avec les élus, d'autres conseils consultatifs (le conseil municipal des jeunes, par exemple).

Le rôle des conseils de quartier n'est pas exclusif de toute autre procédure de consultation que la Ville pourrait conduire sur tout sujet ou toute question.

Les conseils de quartier existant depuis des années et selon les communes présentent des modalités plurielles. Pour leur composition, la Ville a fait le choix d'allier tirage au sort et volontariat. Pourquoi ?

Une composition
hybride alliant
motivation
et représentativité

Les conseils de quartier sont des instances de proximité en lien étroit avec la Municipalité. Il était nécessaire pour que le lien soit efficace et rende compte de la vie quotidienne des Charentonnais que ses membres les représentent. La question de la représentation dans des instances participatives est essentielle : il s'agit de rendre compte précisément de la vie locale.

La collectivité a donc choisi de favoriser les profils moins visibles et sans doute représentatifs de la population en tirant au sort 50% des membres. Cette première étape réalisée, un appel à candidature ouvert à tous les charentonnais de plus de 16 ans viendra compléter les effectifs avec, dans la mesure du possible, une attention portée à la parité.

Bien que le tirage au sort ait été choisi, il se devait d'être complété par des candidats motivés et volontaires qui s'inscrivent déjà ou qui souhaitent s'inscrire dans une dynamique participative.

Pourquoi devenir conseiller de quartier ?

En étant membre d'un conseil de quartier, vous pourrez :

- vous engager pour l'amélioration de la qualité de vie,
- être porteur de projets et d'animation locale,
- avoir un rôle de médiateur dans le quartier,
- animer des projets et des thématiques portés par le Conseil de quartier.

Vous serez avant tout un acteur du lien social, un ambassadeur et représentant de votre quartier.

Vous serez la voix de votre quartier auprès de la Municipalité tout en restant à l'écoute de votre voisinage et vous porterez les sujets de votre quartier auprès des élus de la municipalité grâce à votre expérience de terrain.

*Vous souhaitez vous mobiliser
pour le bien vivre ensemble,
candidatez avant le 24 octobre 2021
et accompagnez cette nouvelle aventure
pour Charenton !*

Fabien BENOIT

Conseiller municipal délégué
Démocratie participative
et Citoyenneté, Enseignement
secondaire et Numérique



Le lancement des conseils de quartier est une formidable nouvelle pour la ville.

On a souvent l'habitude de dire que l'on se sent à Charenton comme dans un village, de par la proximité naturelle entre les habitants et leur lien fort entretenu avec la ville.

Cultivons donc encore un peu plus cet esprit «village» en permettant à ses citoyens d'avoir un rôle plus continu et significatif dans l'élaboration des politiques municipales.

C'est tout l'objet de cette démarche participative dans laquelle j'aurai le plaisir de vous retrouver dès septembre avec mes autres collègues élus afin que nous continuions de vous informer au plus près de vos attentes mais aussi pour construire ensemble l'avenir de notre ville !